



Redonnons du temps aux équipes.



Siège : SNUipp-FSU Gironde, 44 cours Aristide Briand
33000 Bordeaux

Tél : 05 56 31 26 63 Mèl : snu33@snuipp.fr Site web : <http://33.snuipp.fr>

Déposé le 1er décembre 2016

Dispensé de timbrage

Bordeaux
Mériadeck CDIS

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 



Bulletin d'adhésion 2016-2017

Cotisations instits et PE			
Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		127 €	192 €
4		134 €	205 €
5		141 €	222 €
6	126 €	149 €	236 €
7	129 €	159 €	248 €
8	135 €	170 €	
9	142 €	181 €	
10	150 €	195 €	
11	165 €	210 €	



Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp – FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.

66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2014 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!

Situations particulières	
Stagiaires	80€
Étudiants	35€
AE, AVS, EVS	25 €
Mi-temps	3/5 de la cotisation
Temps partiel, ...	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	75 €
Congé de formation	80% de la cotisation
Spécialisé, PEMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
Conseiller-e pédagogique	Ajouter 5 €

Syndiqué-e en 2015-16 ☐ Jamais syndiqué-e ☐ Ancien-ne syndiqué-e ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse électronique : _____

Nom et adresse d'affectation : _____

Fonction : _____ ☐ étudiant à l' ESPE

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révocable en m'adressant au SNUipp-FSU.

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

☐ Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé). Il y aura prélèvements jusqu'au mois de juillet.

Date: _____ Signature: _____

☐ **TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)**

☐ Adhésion en ligne sur notre site : <https://adherer.snuipp.fr/33> (de 1 à 3 mensualités).

☐ Je paye avec chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

PEGC
 Contacter Bruno Laulan
bruno.laulan@laposte.net

Retraité-e-s			
Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
SNUIPPFSU 33 _____

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) : _____

Votre Adresse (*) : _____

Code postal (*) : _____ Ville (*) : _____

Pays (*) : _____

Identifiant Créancier SEPA : FR 23 ZZZ 438424

Nom : **SNU IPP 33**

Adresse : **44 cours A. Briand** Code postal : **33000**

Ville : **BORDEAUX** Pays : **FRANCE**

Date (*) : _____

Signature (*) : _____

IBAN (*) : _____

BIC (*) : _____

Par Agnès Dumand , Cécile Hémous et Nicolas Durrieux
Co-secrétaires départementaux-ales du SNUipp-FSU de Gironde



Sommaire

APC et si on ouvrait la voie !

Depuis la rentrée le SNUipp-FSU s'est engagé dans une action de suspension des APC pour que le ministère ouvre les discussions sur nos obligations de service et notre temps de travail non reconnu et l'action commence à payer.

Après une fin de non recevoir, le ministère accepte enfin d'ouvrir les discussions avec le SNUipp-FSU sur le contenu des APC, tout en reconnaissant la légitimité de nos revendications sur le temps de travail enseignant. Il le fait toutefois sans ambition puisque le débat sur nos obligations réglementaires de service reste clos...

Cette année encore, la rentrée se place sous le signe d'une multiplication de demandes institutionnelles : sécurité, nouveaux programmes, livrets, parcours, partenariats divers...etc. Dès le début du mois d'octobre, les témoignages de collègues lessivés s'accumulent aussi vite que les injonctions s'empilent.

Et chaque nouvelle injonction est accompagnée de la même réponse : « prenez sur les 108 heures » sauf que là ça ne passe pas, ça ne rentre plus, ça déborde!

Certains d'entre nous disent que les APC, ce n'est pas si mal, on a l'occasion de travailler avec un petit groupe d'élèves, on y fait des choses intéressantes... Évidemment ! Nous sommes des professionnels, notre ambition sera toujours la réussite de tous les élèves quelque soit le dispositif imposé et ses faiblesses.

Comment croire qu'un dispositif d'une heure par semaine pourra régler la difficulté scolaire, quand on ne voit rien venir pour les RASED, la formation continue, les effectifs ?

Aujourd'hui ouvrons la voie pour retrouver le temps de faire notre métier ! 36h pour se concerter, projeter, construire, rencontrer au service de la réussite de tous nos élèves.

Afin de peser sur ces discussions, pour contraindre le ministère à répondre également sur la reconnaissance de notre travail invisible et sur nos obligations de service, le SNUipp-FSU appelle les enseignant-es des écoles à renforcer l'action. C'est le moment ! Plus nous serons nombreux-ses, plus le SNUipp-FSU pèsera pour que les discussions répondent à nos demandes.

Adieu Isabelle et merci.

C'est avec une très grande tristesse que le SNUipp-FSU a appris le décès de l'une de ses grandes militantes. Isabelle a rejoint le SNUipp-FSU dès sa création en 1992 et s'y est impliquée pendant de nombreuses années : elle a été représentante du personnel, coordonnatrice académique du SNUipp-FSU, responsable de secteur et trésorière du syndicat. Celles et ceux qui l'ont bien connue, gardent d'elle le souvenir d'une militante joyeuse, active, engagée, altruiste, discrète, disponible, extrêmement consciencieuse. Elle a permis de faire vivre et grandir notre syndicat. Le SNUipp-FSU continuera de défendre les valeurs de justice et d'égalité auxquelles elle était tant attachée.



Bulletin d'adhésion
P.2

Édito P.3

École P.4

Carrière P.6

Carte sco P.7

Stages P.8

Une rentrée sous pression : malaise dans les écoles

Les réunions du SNUipp-FSU organisées partout dans le département sont autant d'occasions de parler entre collègues de la réalité du terrain, des problématiques spécifiques de chaque circonscription. Cette année dans chaque réunion SNUipp-FSU de circonscription le constat est le même : les enseignant-es sont à bout.

L'ensemble de ces situations a fait l'objet d'une discussion lors de l'audience du SNUipp-FSU avec le DASEN. Il s'est engagé à intervenir directement auprès des IEN concernés et propose parallèlement l'organisation de rencontres entre les élu-es du SNUipp-FSU et les représentant-es des IEN.

Septembre : l'avalanche des injonctions

Dès la pré-rentrée les consignes relatives à la sécurité ont occupé le devant de la scène reléguant au second plan les questions pédagogiques.

Septembre 2016, c'est la mise en place des nouveautés de la rentrée : nouveaux programmes, livret scolaire unique numérique, conseil de cycle 3 avec le collège, carnet de suivi, nouvelle évaluation des élèves, mise en actions du projet d'école... Aucun temps spécifique n'est dégagé, aucun délai dans la mise en place. Les IEN proposent des formations dès septembre sur ces questions face à l'urgence parfois dans la précipitation. Parallèlement ils/elles incitent fortement à s'engager dans de nouveaux dispositifs de circonscription : évaluations, MACLE... Les ensei-

gnant-es pressé-es de toutes parts de tout mettre en place dans l'urgence n'ont plus le temps d'installer correctement le travail dans leur classe avec leurs élèves. Et les tableaux en tout genre continuent de pleuvoir sur les directeur-trices.

En à peine quelques semaines, les 108 heures sont déjà largement utilisées en même temps que les réunions sur les mercredis après-midi et les soirées se multiplient.



Octobre : le Recteur aggrave encore la situation

Depuis 2015 la seconde journée de pré-rentrée a été supprimée, la journée ainsi dégagée pouvant être utilisée à l'initiative du Recteur. A la montagne de travail qui nous écrase, viennent donc s'ajouter les deux mercredis après-midi travaillés du Recteur, sur des sujets imposés sans même prendre le temps d'écouter les besoins réels des enseignant-es.

Novembre : le burn-out

Les enseignant-es, les directeur-trices et les conseiller-es pédagogiques sont au bord de l'épuisement professionnel.

La question des obligations de service et de la surcharge de travail est plus que jamais d'actualité. A tous les niveaux le SNUipp-FSU porte cette problématique : lors des rencontres avec les IEN, avec le DASEN, avec la Ministre. Et entend bien avoir une réponse qui ira dans le sens des enseignant-es. L'ouverture de discussions sur ce sujet avec le ministère est un premier pas vers la re-

AESH / : 20h hebdo, ça ne suffit pas !

600 Euros par mois... voilà la réalité des AVS que l'administration cantonne à des contrats de 20 heures par semaine. Quel que soit le type de contrat, CDI ou contrat AESH, c'est donc bien la précarité qui attend ces personnels.

Pourquoi 20 heures ? D'après l'administration, les contrats plus longs rendraient l'organisation trop

« compliquée », mais comment expliquer alors que certains enfants soient parfois suivis par plusieurs AVS ?

La DSDEN reconnaît qu'il y a des « dysfonctionnements » et précise qu'à la demande des personnels, il est possible de faire des contrats à plus de 20h.

Le SNUipp-FSU invite tou-ttes les AESH qui le souhaitent à demander un temps de travail supérieur à 20 heures hebdomadaires, quel que soit leur type de contrat.

Le SNUipp de la Gironde en audience avec le DASEN

Les représentant-es du SNUipp-FSU ont été reçu-es par le DASEN en audience le jeudi 17 novembre. Deux heures 30 d'échanges lors desquelles nous avons présenté l'état des lieux de la rentrée en Gironde, nous nous sommes fait les porte-parole de l'ensemble des collègues que nous avons rencontré-es ou qui nous ont contacté-es pour décrire la situation réelle et les difficultés dans les écoles, nous avons développé nos propositions.

Sécurité et PPMS

Les questions relatives à la sécurité ont fortement percuté l'organisation de la rentrée. Les consignes les plus variées ont été données selon les circonscriptions : ici interdiction d'entrée des parents dans les écoles même en maternelle, même le jour de la rentrée, ici interdiction de laisser entrer les élèves arrivant en retard, ici obligation de rédiger de nouveau le PPMS sur un nouveau formulaire... Le SNUipp-FSU demande un cadrage départemental éloigné des interprétations personnelles et de la surenchère sécuritaire. Le DASEN a donné des consignes aux IEN pour une harmonisation des demandes sur le département, son mot d'ordre : « vigilance, pragmatisme et discernement ». Il nous confirme que rien n'interdit l'entrée des parents dans l'école, dans le respect des consignes nationales et que seule la mise à jour annuelle du PPMS est nécessaire.

Pôles ressources

La mise en place des « pôles-ressources » est engagée. Si parfois un travail d'élaboration de qualité est mené par les équipes de circonscription en concertation avec les collègues des RASED, ailleurs c'est la cacophonie : zones d'interventions immenses, abandon de la prise en charge des élèves au profit d'une mission de référent-conseil, IEN définissant seul-e les projets d'intervention, maître-sses E et G détourné-es de leur missions... Suite à notre intervention, le DASEN demandera aux IEN-ASH de conduire un travail départemental de réflexion et d'homogénéisation des pratiques entre les circonscriptions. Un document de travail sera envoyé aux élu-es du personnel. A la rentrée, en fonction des moyens alloués au département, des postes de RASED seront créés.

Postes adaptés, médecine de prévention

Le DASEN a pris très au sérieux les témoignages des collègues, que nous avons relayés, qui faisaient état d'un manque de bienveillance et de professionnalisme de certains médecins conseils. Le DASEN étudiera tout courrier révélant des dysfonctionnements ou une attitude inadaptée. Parallèlement, le changement de DRH sera l'occasion de mettre ne place de nouveaux protocoles en vue d'améliorer la qualité du suivi des collègues.

Redécoupage des circonscriptions

Un projet de redécoupage des circonscriptions a été envoyé aux élu-es locaux. Le SNUipp-FSU regrette que ce projet n'ait pas été communiqué aux écoles et que les enseignant-es n'aient pas été associé-es à son élaboration. Nous avons transmis nos commentaires et propositions pour que cette carte soit améliorée.

Profilage et Temps partiels

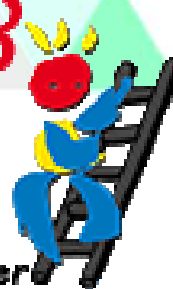
Le SNUipp-FSU continue de dénoncer l'injustice induite par le profilage des postes et la violence faite aux enseignant-es à qui la DSDEN refuse leur temps partiel. Sur ces deux questions, l'opposition est totale entre les valeurs portées par le SNUipp-FSU et la posture du DASEN. Le 9 décembre un groupe de travail académique se réunit sur ces questions. Les élu-es du SNUipp-FSU y porteront leurs revendications pour faire progresser les droits des enseignant-es.

Personnels non-titulaires : EVS, AVS

Les personnels non-titulaires de l'Éducation Nationale sont recrutés sur des contrats précaires à temps partiels imposés. Le SNUipp-FSU a demandé que des contrats à plus de 20h hebdomadaires soient systématiquement recherchés, que l'accompagnement de personnels en situation de handicap puisse être inclus dans les missions des AVS et que le temps de concertation en tant que membre de l'équipe éducative soit inclus dans les emplois du temps.

APC

Les APC et la reconnaissance de tout notre temps de travail ont été longuement abordés. Si le DASEN ne peut que s'opposer à notre action de réappropriation du temps des APC, il n'en reste pas moins extrêmement conscient de la surcharge de travail qui pèse sur nos épaules.



Promotions 16/17 : CAPD le 9 décembre !

Pour savoir, si vous allez bénéficier d'un changement d'échelon cette année, il faut savoir si vous êtes promouvable, c'est-à-dire si vous avez l'ancienneté suffisante dans votre échelon. Regardez dans votre dossier « i-prof », rubrique Perspectives / Promotions.

Pour le suivi de votre dossier Promotions et pour tout savoir sur le calcul de votre barème, les statistiques de l'an dernier, contactez la section ou allez sur l'espace dédié « e-Promotions » sur le site internet du SNUipp-FSU 33.

De nouvelles carrières pour les PE à partir de septembre 2017

Après plusieurs mois de négociations, les carrières des enseignant-es seront progressivement renouvelées d'ici à 2020.

Si ces mesures, qui entreront en vigueur à partir de 2017, se traduiront par une amélioration des rémunérations et des carrières, le SNUipp-FSU en dénonce certaines comme inacceptables ou en deçà des attentes. Le SNUipp-FSU revendique une déconnexion complète de l'inspection et du déroulement de carrière. Le principe de la cadence unique annoncé dans le protocole « PPCR » doit se traduire pour les enseignants comme pour la majorité des fonctionnaires.

L'essentiel des mesures :

- augmentation générale du nombre de points d'indice. Un gain à terme de l'ordre de 40€ par mois pour la classe normale, de 143€ au dernier échelon de la hors-classe.
- déroulement de carrière resserrée, tous les collègues changeront d'échelon automatiquement et plus vite. Elle durera désormais entre 24 et 26 ans, en fonction de deux moments (les 6e et 8e échelon) où une accélération sera possible pour seulement 30% des personnes.
- tou-ttes les enseignant-es, ayant une carrière complète, accéderont au dernier échelon de la hors classe.
- un troisième grade, la classe exceptionnelle sera réservée à un nombre réduit d'enseignant-es exerçant sur des fonctions particulières ou jugés « particulièrement méritants ».

Pour connaître le détail des mesures et les mesures transitoires, le lien avec les inspections, rendez-vous sur 33.snuipp.fr

La **passion du métier**
ne suffit pas.

Il nous faut
du temps et **des moyens.**

Carte scolaire

En gironde...

Le bilan de la rentrée 2016 a été l'occasion pour le SNUipp-FSU de faire aussi le bilan de la refondation de l'école dans notre département et du quinquennat en matière de politique éducative : si des moyens supplémentaires ont été consentis, les effets positifs ne se traduisent toujours pas sur le terrain, tant du point de vue des élèves, pour lesquels les inégalités scolaires ne cessent de se creuser, que des personnels dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Bilan de la rentrée 2016

Avec 123 postes de plus pour accueillir 1 882 élèves supplémentaires, on ne peut que constater que d'une part la poussée démographique ne faiblit pas en Gironde et que d'autre part le compte n'y est toujours pas. Le DASEN affiche un satisfecit avec selon lui, un poste pour 15 élèves supplémentaires mais la réalité est tout autre : seuls **59 postes classes** ont été créés, soit une classe pour 31 élèves de plus. Par conséquent, le taux d'encadrement ne s'améliore toujours pas : 24,75 en 2016 ; 24,67 en 2015 ; 24,66 en 2014 ; 24,63 en 2013 et 24,5 en 2012.

C'est le segment 3 (hors EP) qui paye le prix fort de la nouvelle modalité d'allocation des moyens avec un taux d'encadrement qui augmente (de 25,58 à 25,70). Si l'éducation prioritaire voit ses taux baisser légèrement (de 22,63 à 22,4) la ruralité et les RRS sortants restent stables.

Pourtant, on sait, et le rapport du CNESE le souligne, l'importance de la baisse des effectifs pour faire réussir les élèves.

L'autre point noir de cette rentrée c'est la difficulté à abonder **la scolarisation des enfants de moins de 3 ans**. Avec 17 dispositifs « TPS » (+8 cette année), nous n'arrivons pas à faire décoller cette scolarisation des tout petits qui poursuit sa décrue (737 au lieu de 899 en 2012). Le DASEN n'a pas l'air de reconnaître que les taux d'encadrement en maternelle en constituent les principaux obstacles (baisse en REP+, légère hausse en REP)

Le « plus de maîtres que de classes », dispositif mis en avant par le SNUipp-FSU depuis sa création comme un moyen de mettre en place un travail d'équipe, d'en valoriser la polyvalence pour une réelle prise en charge de la difficulté, s'est concrétisée en Gironde par la création de 68 postes pour 917 écoles (+17 cette année). Dispositif invisible donc pour la majorité des élèves de notre département. Les « PMQC » qui se concentrent avant tout sur l'éducation prioritaire, sont pris en main par les IEN et entrent parfois en concurrence, faute de moyens, avec des ouvertures de classes, ou d'autres postes dédiés aux enfants du voyage ou aux élèves allophones...

Pire, le « PMQC » et les APC qui ont fait suite à l'aide personnalisée ont été le prétexte à la non réhabilitation des RASED.

Un effort a été consenti pour **le remplacement** (35 postes) : nous verrons si cela réussira à conforter la continuité de service et la formation continue. 5 postes ont été créés pour l'**ASH** (4 ULIS et 1 unité d'enseignement pour les TED en maternelle) 9 ETP pour **le pilotage** (2 CPC et 7 ETP pour les décharges de directions)

Mais où en est-on des 14 000 postes promis pour le premier degré ?

Dans quelques semaines, nous connaissons la dotation de postes pour la Gironde qui accueillera encore de nouveaux élèves (+ 1 500). Les enjeux seront d'importance puisqu'il s'agit de la dernière rentrée de la mandature Hollande.

Le projet de budget 2017 prévoit la création de 4 311 postes. Les moyens seront dévolus en priorité à la scolarisation des moins de 3 ans, au dispositif « PMQC », au renforcement du remplacement pour la formation continue des enseignant-es. Mais si on fait le compte, il manquera 3 000 postes sur les 14 000 créations annoncées. (plus de détails sur notre site 33.snuipp.fr)

stages

2 stages syndicaux en janvier : inscrivez-vous vite !

à l'Athénée Municipal de BORDEAUX de 9H à 12H et de 13H30 à 16H

Mardi 10 janvier :

« Nos conditions de travail, parlons-en ! »

une intervention de Françoise Lantheaume, Professeur des universités à Lyon

Nous le ressentons au quotidien mais les recherches nationales et internationales s'accordent bien à reconnaître les difficultés rencontrées dans l'exercice du métier enseignant dont le groupe professionnel est plus divers, avec des parcours inédits. La perte du monopole du savoir liée notamment au développement des nouvelles technologies de l'information, l'augmentation de la diversité et de l'hétérogénéité des publics scolaires, la déréglementation des systèmes éducatifs et l'intensification du travail contribuent à transformer les conditions d'exercice, les missions et les façons de travailler des enseignant-es dont l'activité est de plus en plus liée à celle d'autres professionnels.

Devant de telles transformations, les enseignant-es peuvent apparaître fragilisés-es, délégitimés-es voire en souffrance professionnelle car en décalage ou en perte de repères par rapport à l'évolution de la société et des élèves. Dans ces conditions, les enseignant-es peuvent-ils et elles encore s'épanouir dans leur travail ? Comment font-ils/elles pour maintenir leur engagement dans le travail, trouver des satisfactions professionnelles, rester en bonne santé jusqu'à la fin de leur carrière ? A quelles conditions ?

Ces sujets seront traités dans l'intervention de l'après-midi ; les relations avec l'administration et les droits des personnels seront abordés par les participant-es dans les ateliers du matin. Nous avons beaucoup de choses à dire, alors, saisissons l'opportunité de ce stage qui suit celui de décembre sur les nouvelles évolutions du métier au niveau administratif, pédagogique, etc.

Inscriptions avant le 12 décembre- voir modalités sur notre site

Mardi 24 janvier : stage carrière

Cette journée sera l'occasion de rencontrer les élu-es du SNUipp-FSU33, à propos de tout ce qui concerne votre carrière, notamment les changements prévus en matière d'évaluation des enseignant-es, les salaires et les primes, vos droits à congés, la formation, les obligations réglementaires de service, etc.

Beaucoup d'informations en perspective et des moments d'échange comme nous en avons rarement !

Inscrivez-vous dès à présent, inscription possible jusqu'au 26 décembre

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER • POUR SOI-MÊME • POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

